

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1831

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, Mme Amiable, M. Asensi,  
M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier,  
M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq,  
M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 46**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 4 :

« Comprendra des informations... (*le reste sans changement*) ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'extension de l'obligation d'élaborer un rapport annuel sur le développement durable à l'ensemble des sociétés et aux filiales des groupes ne doit pas constituer une faculté du gouvernement mais bien une obligation.